

Le Mans, le 20 mai 2022,

**Arrêté n°SAGJ-22-025 – portant sur la mise à jour de la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Établissement**

### **Composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'Établissement**

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L711-1 et suivants ainsi que l'article L951-1-1 ;
- Vu le code du travail, notamment ses articles L133-2, L411-3, L411-4 et L411.22 ;
- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 10 octobre 2020 dérogeant à l'article 2 de l'arrêté du 28 mai 2020 relatif à la durée de prolongation des mandats des membres des conseils et des chefs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel pris en application de l'article 15 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2012-06-14-076, réuni en séance le 14 juin 2012 portant sur la création du CHSCT de l'Université du Maine et l'adoption de son règlement intérieur ;
- Vu l'arrêté SAGJ-18-020 du Président du 24 mai 2018 portant sur la composition des conseils centraux de l'Université du Mans.
- Vu l'arrêté SAGJ-18-076 du Président du 10 décembre 2018 portant proclamation des résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;
- Vu l'arrêté SAGJ-19-005 du Président du 10 janvier 2019 portant sur la composition du Comité Technique de l'Établissement ;
- Vu l'arrêté n°SAGJ-20-014 du Président du 31 mars 2020 portant sur la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Établissement.
- Vu l'arrêté SAGJ-20-062 du 8 décembre 2020 portant sur la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Établissement.

Le Mans, le 20 mai 2022,

Arrêté n°SAGJ-22-025 – portant sur la mise à jour de la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Établissement

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**  
**ARRETE**

**ARTICLE 1 - Composition du CHSCT**

Le mandat des représentants des personnels au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Établissement a débuté le 2 février 2019 pour une durée de 4 ans.

Les nouveaux membres sont désignés pour la durée du mandat restant à courir.

La composition du CHSCT est modifiée et est ainsi arrêtée :

Représentants du personnel	Représentants des usagers (Formation élargie du CHSCT)	Représentants de l'administration	Membres de droit	Invités permanents
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Najat TAHANI (FSU)</li> <li>- Christelle GRUBER (FSU)</li> <li>- Béatrice SILVE (SNPTES)</li> <li>- Michel FRANCOIS (SNPTES)</li> <li>- Laurence BECEL (SNPREES-FO, FNEC-FP-FO)</li> <li>- Fabien BOUCHER (UNSA EDUCATION)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Camille DEVAUX (AFJEM)</li> <li>- Lilian HENNECHART (AFJEM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de l'Université</li> <li>- Directeur Général des Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecin de prévention</li> <li>- Conseiller de prévention</li> <li>- Inspecteur Santé Sécurité au Travail</li> <li>- Directeur du SUMPPS ou son représentant (formation élargie du CHSCT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistants de prévention</li> <li>- Directeur des Ressources Humaines</li> <li>- Responsable Qualité de Vie au Travail</li> <li>- Technicien Santé Sécurité Travail</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pierre JOLIVE (FSU)</li> <li>- Bruno BROUARD (FSU)</li> <li>- Marie-José PERMIN (SNPTES)</li> <li>- Emilie BOYAS (SNPTES)</li> <li>- Maxence MULOCHER (SNPREES-FO, FNEC-FP-FO)</li> <li>- Martine HERVE (UNSA EDUCATION)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lucas CHESNOT (AFJEM)</li> <li>- Siège vacant (Bouge ton campus au Mans et Laval)</li> <li>- Maelly ROILLON (AFJEM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vice Président du Conseil d'Administration</li> </ul>		

**ARTICLE 2 - Exécution**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 - Publication**

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université [www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr), rubrique « Université », « Actes de l'Université », « Arrêtés ».

Le Président de l'Université  
Pascal LEROUX

**Pascal LEROUX**

**Le Mans Université**